

RESEAU FORESTERIE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

BIOGRAPHIES DE DEUX COMITES: PERSPECTIVES
VILLAGEOISES SUR LES INSTITUTIONS LOCALES, LA
GESTION DES FORETS ET L'UTILISATION DES
RESSOURCES DANS DEUX VILLAGES INDIENS DU
CENTRE DE L'HIMALAYA

Charla Britt-Kapoor

Titre original: *A Tale of Two Committees: Villager Perspectives on Local Institutions, Forest Management and Resource Use in Two Central Himalayan Indian Villages.*

Charla Britt-Kapoor prépare actuellement un doctorat en sociologie du développement à l'Université de Cornell. Elle étudie la gestion et l'utilisation des ressources forestières communautaires dans les moyennes collines du centre de l'Himalaya (Inde et Népal).

ISSN 1351-3966

BIOGRAPHIES DE DEUX COMITES: PERSPECTIVES VILLAGEOISES SUR LES INSTITUTIONS LOCALES, LA GESTION DES FORETS ET L'UTILISATION DES RESSOURCES DANS DEUX VILLAGES INDIENS DU CENTRE DE L'HIMALAYA

Charla Britt-Kapoor

INTRODUCTION

Stimulés par les estimations catastrophiques bien connues avancées par Eckholm (1975) et d'autres¹, un grand nombre des premiers projets de foresterie dans l'Himalaya ont insisté sur les aspects techniques du reboisement aux dépens d'un développement institutionnel faisant intervenir les populations locales. Plus récemment, cependant, on a commencé à explorer de nouvelles approches au processus d'organisation communautaire et de gestion forestière locale. De nos jours, la superficie de forêt officiellement gérée par des institutions locales dans le cadre des projets de foresterie communautaire (ou sociale), par une gestion mixte et/ou un travail avec les groupes d'usagers, augmente de plus en plus, surtout dans les régions montagneuses du Népal et de l'Inde. On est maintenant tout à fait conscient que la gestion forestière peut prendre différentes formes. On manque cependant encore de connaissances empiriques sur les facteurs qui influent, avec le passage du temps, sur le développement des organismes locaux de gestion forestière.

Dans les collines de Kumaun (Uttar Pradesh, Inde), le contrôle local sur les ressources forestières remonte à des dizaines d'années. L'idée des *van panchayat* a été introduite dans les années 1920, à la suite d'une période d'agitation contre la politique du gouvernement colonial de l'époque, qui avait tendance à se réserver des zones forestières de plus en plus grandes. Au fil des années, bon nombre de ces forêts à gestion comité/communauté se sont bien régénérées, ce qui a conduit certains observateurs à théoriser que la qualité de leur couvert était souvent aussi bonne, sinon meilleure, que celle des forêts classées du Département des forêts situées près des villages (Saxena, 1987; Ballabh & Singh, 1988). Les *van panchayat* représentant sans doute, jusqu'à ce jour, une des expériences les plus importantes et les plus diversifiées en matière de gestion de propriété confiée à la communauté avec la collaboration de l'Etat (Arnold & Stewart, 1991), il est sûrement possible d'en tirer bon nombre d'enseignements sur ce qui contribue, ou fait obstacle, au succès d'une gestion forestière communautaire.

Le présent document est axé sur le cas de deux comités des forêts créés dans deux villages des moyennes collines du district de Nainital (Kumaun, Inde) et sur les usagers des forêts communautaires. Après un bref exposé de l'évolution historique ayant conduit à la création des *van panchayat* (comités des forêts)², notre document retrace l'historique des institutions de

¹ Ce sont surtout les prédictions très alarmantes publiées par la Banque mondiale dans un rapport en 1978 qui ont fait naître dans le monde entier les inquiétudes sur la déforestation au Népal et, par association, dans certaines autres régions de l'Himalaya. Ce rapport, souvent évoqué, estime que si de vastes programmes de reboisement ne sont pas entrepris, les forêts accessibles auront totalement disparu des collines du Népal dès 1993 et qu'il en serait de même pour le reste du couvert forestier népalais en l'an 2000.

² Littéralement, *van* signifie forêt et *panchayat*, comité constitué de cinq personnes. En fait, les comités comptent de cinq à neuf membres selon la taille du village.

gestion forestière³ dans chacun des villages en comparant les schémas de récolte actuels avec ceux d'autrefois. Les conclusions présentées ici sont le fruit de recherches effectuées pendant un séjour de quatre mois dans ces deux villages et les méthodes utilisées sont les suivantes : entretiens semi préparés, remarques des participants et questionnaire rempli par tous les habitants des villages. Notre travail sur le terrain était fondé sur l'hypothèse que les pratiques d'utilisation actuelles et passées contribuent à forger la prise des décisions par les utilisateurs et les activités liées aux ressources. Nos recherches étaient axées sur la manière dont les villageois conçoivent leur relation avec la forêt, en insistant plus particulièrement sur le rôle des femmes puisque ce sont elles qui utilisent le plus les produits forestiers. L'ambition de notre exposé, en reconstituant l'historique des comités des forêts de ces villages et en retraçant l'évolution des usagers de ces forêts, est de mieux faire connaître les facteurs qui influent, positivement ou non, sur l'efficacité des organismes locaux de gestion des ressources.

MOYENNES COLLINES DE KUMAUN : SURVOL GEOGRAPHIQUE

A l'extrémité ouest du centre de l'Himalaya se trouvent les moyennes collines de Kumaun qui remontent de la plaine du Gange jusqu'à environ 2 500 mètres d'altitude. Région à forte population, ces collines trouvent leur principal soutien socio-économique dans l'agriculture qui s'y pratique de façon extensive.

Kumaun est divisé en trois districts (Nainital, Pithoragarh et Almora) et couvre une superficie de 21 035 km². La société de Kumaun se compose de différents groupes culturels distincts qui sont originaires de nombreuses régions d'Asie. Actuellement, 77% de la population est hindoue, bien que d'autres religions soient aussi représentées. On y compte en effet des musulmans (13%), des sikhs (9%) et des chrétiens (0,5%) ainsi que des jains et des bouddhistes en petit nombre (Das, 1992). Le niveau de vie de Kumaun s'est nettement relevé, grâce notamment à l'amélioration des transports et des communications, à un plus haut degré d'alphabétisation, à la baisse des taux de mortalité et une espérance de vie plus longue, favorisée par de meilleurs soins médicaux. Cependant, la région reste une zone pauvre à bien des titres. Environ la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et même, pour sa plus grande part, du seuil de subsistance (Shah, 1982).

Les forêts des moyennes collines de Kumaun fournissent une part importante des moyens de subsistance ruraux. Elles apportent du bois de feu, des feuilles sèches, du fourrage vert, du bois d'oeuvre pour l'habitat local et du bois pour l'outillage agricole. Le bois d'oeuvre et le bambou sont exploités commercialement et exportés pour servir à la construction ou être utilisés comme traverses de chemin de fer, équipements sportifs, mobilier et papier. Il existe d'autres produits forestiers que le bois, comme les huiles et les baies savonneuses, les noix, les fruits, la cire, le miel, la gomme, la résine, les tanins et les plantes médicinales. La production agricole est étroitement

³ Le terme "institutions" porte de multiples connotations et significations. Dans le présent document, il fait référence aux règles que les individus appliquent pour organiser les interactions susceptibles d'avoir une influence sur eux-mêmes et, éventuellement, sur autrui. Une institution de gestion forestière obéit essentiellement à des règles de fonctionnement auxquelles adhèrent, formellement ou non, les individus et/ou les groupes d'usagers pour se procurer à long terme (moyennant gestion) les produits d'une forêt donnée (Ostrom, 1992).

liée aux forêts puisque la fertilité des sols est maintenue grâce aux déjections du bétail qui se nourrit partiellement de fourrage forestier et de compost de feuilles.

Dans un tel contexte, il est d'une importance vitale de déterminer comment les zones boisées peuvent être gérées de façon collective et appropriée.

HISTOIRE DE LA POLITIQUE FORESTIERE ET DES REGLES D'ACCES

Guha (1989) s'est longuement étendu sur l'histoire des collines de Kumaun et ce sujet ne sera donc pas exploré plus en détail dans le présent document. Qu'il suffise de dire qu'en matière de foresterie, l'Etat (sous la forme du gouvernement colonial) acquit un énorme pouvoir sur les forêts au cours du dix-neuvième siècle⁴. Au fil des années, l'usage coutumier fut de plus en plus restreint⁵. Dès 1895, les besoins en arbres présentant une valeur marchande ouvrirent une brèche dans les conventions de propriétés privées. C'est en effet à cette époque que huit essences différentes⁶ furent réquisitionnées comme propriété réservée du gouvernement, où que se trouvaient ces arbres (Mittal, 1986). L'apparition de telles réglementations résultèrent des techniques de foresterie dites "scientifiques" et étaient, du moins partiellement, influencées par la volonté de profit du Département des forêts.

La délimitation forestière de 1911-1917 marqua un tournant dans la politique suivie et les types d'opposition rencontrés. En l'espace de six ans, une superficie totale de plus de 5 000 km² passa sous le contrôle du Département des forêts et devint forêt classée. Face aux répercussions importantes de cette mesure, ajoutées à celles des précédentes législations, les villageois manifestèrent leur mécontentement de diverses façons: violations collectives répétées, incendies volontaires, etc. Le Gouvernement britannique réagit en nommant, en 1921, un Comité des revendications, chargé d'enquêter sur les doléances des résidents de Kumaun et de Garhwal. C'est en fonction d'un tableau qui se dessina à partir de quelque 5 000 entretiens que fut préparée une série de recommandations, parmi lesquelles figure la création des *van panchayat* (Mittal, 1986). Depuis l'adoption de l'Acte sur les *van panchayat* en 1931, de nombreux sites ont été classés forêts de *van panchayat* ou de comité/communauté, plaçant le contrôle de produits forestiers

⁴ La clé de cette prise de contrôle a été l'Acte de 1878 du Gouvernement indien sur la forêt et les législations qui ont suivi.

⁵ A partir de l'occupation des sols, on a fait une distinction entre les terres cultivées privées (*nap*) et les terres non imposées (*benap*). Les forêts ont été classées en forêts "réservées" et forêts "protégées". Les forêts réservées consistaient en zones boisées à valeur marchande, sur lesquelles les usagers locaux avaient certains "droits" d'usage, à savoir que l'accès y était autorisé mais sans droits formels. Dans les forêts protégées (civiles), l'usage coutumier était autorisé. Par la suite, cependant, ces zones protégées furent reconstituées en sections "ouvertes" et "fermées". Les sections fermées (limitées autant que possible aux chaînes et aux sommets des collines) furent interdites afin qu'elles puissent se régénérer ou produire des arbres. Dans les zones ouvertes, les villageois bénéficiaient des mêmes droits que précédemment.

⁶ Il s'agissait du deodar (*Cedrus deodara*), du cyprès (*Cypressus torulosa*), du chir (*Pinus roxburghii*), du buis/papri (*Buxus wallichiana*), du sal (*Shorea robusta*), du shisham (*Dalbergia sisso*), du tun (*Cedrela toon*) et du khair (*Acacia catechu*).

spécifiques entre les mains des comités de villageois élus. Bien que certains de ces comités de la première heure aient aujourd'hui disparu, d'autres ont été créés.

Les forêts communautaires de Kumaun couvrent maintenant une superficie de 236 800 hectares, soit environ 5% de la zone géographique totale et 6,88% de la zone définie forêts légales des collines de l'U.P.⁷. Dans le district de Nainital, on ne compte que 198 comités des forêts. Cependant, dans d'autres districts de Kumaun, ces comités sont beaucoup plus répandus. Le district d'Almora déclare en compter 1 719 et celui de Pithoragarh en revendique 983 (Ballabh & Singh, 1988).

LES COMITES DES FORETS

Les comités des forêts sont des organes élus au niveau du village. Chacun de ses membres remplit un mandat de trois ou cinq ans mais peut être réélu. Les élections ont lieu pendant des conseils du village mais les véritables décisions sont très certainement prises lors de conversations informelles à l'occasion de rencontres sociales. Toutes les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers. Suivant le nombre de ménages vivant dans le village, le comité comptera normalement entre cinq et neuf membres, et aura à sa tête un *sarpanch* (chef de comité).

La qualité des forêts communautaires varie énormément. La plupart se sont initialement implantées sur des sites dégradés et, au fil des années, certaines se sont améliorées. Un certain nombre d'entre elles permettent désormais des revenus considérables du gemmage. Les forêts communautaires n'ont cependant pas été totalement à l'abri des problèmes que peut engendrer une utilisation abusive. Globalement, l'état des forêts communautaires varie de mauvais à très bon, avec une majorité se situant entre les excellentes conditions de nombreuses forêts classées et la situation critique de la plupart des forêts civiles/*soyam*.

Selon les termes de l'Acte sur les *van panchayat*, les forêts communautaires sont un produit hybride associant la propriété de l'Etat avec la responsabilité communautaire. Le contrôle exercé par le comité des forêts sur l'utilisation de ces forêts est tempéré par les règles du Département des revenus et les conseils techniques du Département des forêts. Contrairement aux autres forêts civiles/*soyam*, les forêts communautaires ne sont pas des forêts "ouvertes". L'accès des personnes extérieures y est contrôlé et les restrictions concernant leur utilisation sont appliquées grâce à la vigilance et à l'intégrité des membres du comité des forêts et des usagers de la communauté. Bien que les forêts communautaires ne soient que la propriété nominale des communautés, elles constituent une propriété commune au vrai sens du terme. Elles représentent une ressource pour un groupe d'usagers identifiable; elles génèrent des bénéfices finis et soustractifs, et elles sont potentiellement sujettes à dégradation lorsqu'elles sont utilisées au-delà des limites acceptables de rendement durable. Par ailleurs, les forêts communautaires sont rarement véritablement divisibles. Qui plus est, les usagers locaux les considèrent comme propriété collective et perçoivent toute ingérence du gouvernement comme un affront.

⁷ 53% de la zone géographique de Kumaun est classée forêt légale (Swarup, 1991). Cependant, les chiffres sont trompeurs car ils portent sur des catégories administratives de terrains et non sur le couvert forestier réel. Une zone donnée peut être légalement classée comme forêt même s'il ne s'y trouve pas un seul arbre (Shah, 1986). Ainsi, le pourcentage de forêt communautaire par rapport à la zone forestière réelle (disons, 30% du couvert en houppiers) dépasse probablement 6,88%.

CAS PARTICULIERS DES VILLAGES

Les deux villages qui nous concernent sont situés dans la partie nord-est du Ramgarh Block (district de Nainital) et sont nichés dans un petit bassin versant à une altitude variant de 1 400 à 1 800 mètres. Ces deux villages, qui répondent aux noms de Kilmora et Katuul, sont de petites communautés composées de différentes castes mélangées de façon marginale. Ils comptent moins de 50 ménages chacun et sont intégralement composés d'hindous, avec une majorité de thakurs et un petit pourcentage de ménages composés de castes fixes et de brahmines. Ces villages sont orientés l'un et l'autre vers une économie de subsistance, encore qu'ils essayent de plus en plus de s'insérer dans une économie de marché par le biais de cultures de rapport (notamment pommes de terre, fruits tempérés et soja), d'un service militaire plus traditionnel ou d'un travail rémunéré sur les marchés.

Les forêts communautaires de Kilmora et de Katuul sont par endroit contiguës. Elles sont constituées de pins chir et de feuillus en mélange, particulièrement des **banj** (*Quercus leucotrichophora*), des **boorans** (*Rhododendron arboreum*), et des **kharsu** (*Quercus semecarpifolia*) et se trouvent à des altitudes de 1 600 à 1 800 mètres. La forêt de Katuul s'étend sur 92 hectares, celle de Kilmora sur 66. Ces deux forêts sont en relativement bon état, avec une couverture des houppiers se situant entre 20 et 40%. Un léopard se serait d'ailleurs installé dans la forêt communautaire de Katuul, ce qui indique aussi que la zone est bien boisée.

On retrouve dans les deux villages des plantations privées d'arbres et des bosquets privés. Le taux de plantation sur les terrains privés a considérablement augmenté au cours des dernières années. La protection du fourrage à valeur marchande ou des arbres à bois d'oeuvre sur les terrains privés s'est répandue, mais ce n'est pas une pratique nouvelle. Les zones boisées privées se rencontrent généralement près de l'habitat du propriétaire dans des ravins incultivables ou près des sources. Ces bois appartiennent collectivement à des groupes de personnes d'une même famille et sont divisés en petites unités privées, où chaque famille se charge d'un bouquet d'arbres particulier. Ainsi, bien que la propriété soit divisée, la forêt représente physiquement un tout.

A l'exception des bois collectifs à gestion privée et des zones forestières communautaires et civiles, la presque totalité des terrains cultivables situés dans les limites du village est utilisée pour l'agriculture. La terre étant une ressource épuisable, les zones non cultivées (souvent boisées) diminuent au fur et à mesure que les terres cultivées s'étendent. Cela réduit le couvert végétal total et provoque une dépendance accrue vis-à-vis des forêts communautaires.

ORGANISATION SOCIALE DE LA GESTION FORESTIERE A KILMORA ET A KATUUL

Les villageois de Katuul et de Kilmora considèrent leur forêt communautaire comme faisant partie intégrante de tous les aspects de leur vie. Au-delà même des rapports les plus évidents avec la production agricole, nombreuses ont été les personnes interrogées qui nous ont fait remarquer combien les modifications de l'état et de la composition de la forêt étaient (ou sont encore) préjudiciables à l'environnement, notamment en ce qui concerne les précipitations, le climat, les ressources en eau et, par voie de conséquence, la qualité et la quantité de la production maraîchère et fruitière. Ainsi que nous l'a expliqué une mère de trois enfants: "Notre vie toute entière (l'air, l'eau et l'agriculture) dépend de la forêt."

Il ressort cependant des entretiens que la gestion forestière est motivée par l'espoir d'en tirer une production immédiatement rentable et, plus généralement, d'améliorer à long terme la situation écologique. Comme nous le verrons plus loin, l'histoire de Kilmora et de Katuul met en évidence les efforts réalisés par les villageois pour limiter l'usage des forêts afin d'y favoriser le production de produits dérivés importants. Aux époques difficiles, ces deux villages ont démontré, en créant des ressources de remplacement ou en limitant l'utilisation de certains produits, qu'ils étaient prêts à moins tirer profit de leurs forêts communautaires et à moins y récolter. Il leur est cependant impossible de renoncer complètement à la forêt.

Efforts de préservation des forêts

Les comités des forêts de Kilmora et de Katuul ont été fondés pour des raisons (principalement palliatives) qui, bien que différentes, sont intimement liées entre elles. Dans ces deux villages, plusieurs éléments ont joué un rôle crucial dans la mise en place des premières mesures de protection : la perception commune que leurs intérêts ne pouvaient être assurés que grâce à une complète participation des membres de la communauté, à la propriété commune, à un accès égalitaire (même s'il devait être restreint) et à une distribution des produits forestiers. Seule la création d'institutions obéissant à ces principes permettrait de résoudre certains problèmes, comme celui des empiétements illégaux par des personnes de l'extérieur ou par des villageois eux-mêmes.

Officiellement, les comités des forêts de Kilmora et Katuul datent respectivement du milieu des années 1930 et du début des années 1940. Cependant, la protection des forêts par, et pour, les groupes d'usagers est beaucoup plus ancienne. Au tout début, les comités des forêts établirent des règles strictes. Différentes zones d'utilisation furent délimitées dans les forêts; le *sarpanch* et le *patwari* (inspecteur gouvernemental des revenus) répartirent les arbres. Les demandes d'abattage étaient traitées rapidement, dans un délai ne dépassant jamais trois semaines.

A Katuul, les premières activités de gestion forestière étaient destinées à favoriser la régénération et la protection. Tout d'abord, les buissons épineux furent coupés et laissés sur place pour sécher. Cette mesure permit d'éclaircir les forêts pour laisser pousser les gaulis et pour augmenter les quantités de feuilles sèches accessibles pour la production de compost. Peu après fut mis en place un système de rotation destiné à protéger la forêt. Un *chabras* (sorte d'équivalent du brassard) et un marteau-tampon devaient être demandés à l'inspecteur des forêts à Nainital. Le marteau portait gravée l'inscription "*gram panchayat*" (comité du village) et devait servir à marquer les arbres destinés à l'abattage.

Le *chabras* était le symbole des surveillants forestiers (*chowkidar*). Le système de rotation prévoyait que le *chabras* (avec son empreinte gravée) passerait d'une habitation à l'autre dans un ordre prédéterminé. Il avait deux fonctions : servir de notification, désignant par sa présence dans une maison la famille responsable de la surveillance de la forêt pour le lendemain et conférer autorité et légitimité à la personne qui le détenait, l'habilitant ainsi à sanctionner d'une amende toute infraction constatée en forêt.

D'après certains, le comité des forêts de Katuul fut d'abord connu sous le nom de *latt panchayat*. Ballabh & Singh (1988) pensent que les *latt panchayat* étaient courants dans la région de Kumaun et qu'ils sont antérieurs aux *van panchayat*. *Latt* signifie littéralement "bâton", nom qui laisse entendre que la protection contre les intrus et les voleurs était assurée par la force (à l'aide

de bâtons). Katuul a toujours cette réputation mais les villageois interrogés ont nié toute connaissance de ce fait, essentiellement physique, de service d'ordre.

La rotation du *chabras* fut maintenue à Katuul pendant plus de trente ans (certains vont même jusqu'à dire quarante ans). Grâce aux obligations régulières de *chabras*, chaque ménage participait à la protection des forêts, ce qui semble avoir obtenu plus de résultats que les rondes dissuasives. Le *sarpanch* devait être tenu informé des zones de forêt endommagées, ce qui obligeait les surveillants à observer attentivement tout changement survenant dans la forêt. Une bonne connaissance de la forêt permet de mieux en apprécier l'importance et d'y être plus sensible.

A Kilmora, le *chabras* n'a jamais existé mais on a eu recours à un système de rotation du même type. Bien que ce système semble avoir été efficace pendant un certain temps, les efforts consentis pour couvrir toute la superficie de la forêt se sont finalement relâchés, sans doute par manque de motivation. Des bois privés recouvraient encore de larges parties du village et un petit nombre de familles seulement habitaient toute l'année au village. Vu le nombre limité de familles, ce qui permettait aux villageois de disposer d'un approvisionnement en bois de feu et en fourrage à proximité de leurs foyers, la forêt communautaire revêtait un caractère moins important. Cette situation a cependant évolué. Au fur et à mesure que de nouvelles familles vinrent s'installer à Kilmora et que la partie cultivée se développa, les expéditions sauvages et les vols commencèrent à poser un problème. Au cours des sept dernières années, il a été fait appel à des surveillants forestiers rémunérés pour repousser les étrangers.

En 1988, une ONG locale de développement rural (le Groupe d'action rurale du centre Himalaya - CHIRAG) entreprit de travailler à Kilmora et décida, en collaboration avec l'Agence de développement rural du district, de subventionner un poste de surveillant forestier dans la forêt communautaire de Kilmora. A l'heure actuelle, ces deux organismes souhaiteraient que des subventions extérieures viennent prendre le relais et financent la protection forestière, même si (comme c'est le cas à Kilmora) le salaire du surveillant en question était encore il y a peu de temps partiellement ou intégralement payé par les contributions villageoises. Comme nous l'a expliqué une femme :

"Il est difficile pour les villageois de prendre des dispositions dans ce domaine... Les étrangers (gens de l'extérieur) sont devenus fanatiques de protection de l'environnement. Il devrait être possible de recevoir des subventions dans ce domaine de la part d'organismes s'occupant de protection de l'environnement."

Certains villageois de Kilmora s'interrogent sur l'utilité d'un surveillant forestier, compte tenu des frais qu'il entraîne. Les ménages qui, pour subvenir à la plupart de leurs besoins, dépendent de sources privées, sont particulièrement réticents lorsqu'il s'agit de verser, tous les mois, la somme que demande le comité pour payer le salaire du surveillant. L'avenir d'un tel emploi reste incertain.

A Katuul, il n'a été que ponctuellement fait appel à des surveillants forestiers. Il ne s'est chaque fois agi que d'expériences éphémères et infructueuses, le système de rotation se révélant beaucoup plus efficace. A l'heure actuelle, même les villageois qui soutiennent en principe cette idée se demandent si ce système pourrait de nouveau fonctionner car, de plus en plus, les jeunes travaillent en dehors du village.

Malgré la diversité des expériences vécues, la plupart des habitants des deux villages ayant

répondu à nos questions estiment que, dans les circonstances actuelles, louer les services d'un surveillant est la meilleure solution. Si les opinions diffèrent quant à la durée de l'engagement ou aux sources et moyens de paiement, la majorité pensent néanmoins qu'un surveillant forestier bien payé, peut être étranger au village, représente la meilleure façon de garantir la protection, l'impartialité et l'application des règles du comité.

Evolution des schémas de récolte et d'utilisation des ressources

Les habitudes d'utilisation des forêts et les règlements concernant la récolte des produits ont fondamentalement évolué depuis qu'ont été créés, dans ces deux villages, les comités des forêts. Autrefois, il existait certaines habitudes codifiées qui facilitaient une récolte limitée, à intervalles donnés, sur des zones présélectionnées. Aux règlements d'utilisation venaient s'ajouter des techniques d'amélioration de la croissance. Les arbres malades ou âgés et non productifs, étaient marqués pour l'abattage. Les arbres en bonne santé étaient soigneusement ébranchés. Les buissons épineux étaient dégagés et la collecte des feuilles vertes était autorisée, mais seulement pendant des périodes bien précises, ne dépassant généralement pas deux semaines. Plus récemment, toutefois, les règlements du comité se sont faits strictement protectionnistes. Bien que cette orientation permette de limiter les vols de produits forestiers, elle n'est pas toujours efficace du point de vue sylvicole.

Il existe à Kilmora et à Katuul des forêts de belles tailles en relativement bon état. Néanmoins, entre la satisfaction des demandes des villageois et la réglementation des utilisations il se crée certaines tensions. Les ressources provenant des forêts communautaires étant limitées, les habitants de Kilmora et de Katuul essayent de répondre aux besoins de leurs familles en diversifiant les sources, c'est-à-dire en consommant des produits qui ne proviennent pas des forêts communautaires.

Les forêts privées, ainsi que les arbres et les vergers plantés par des particuliers, apportent une partie du bois de feu et du fourrage nécessaires. Les arbres fruitiers sont élagués pour en favoriser la croissance, les arbres non productifs sont abattus et même leurs plus petites branches sont utilisées comme combustible. Les feuilles vertes s'obtiennent en ébranchant les arbres des bois privés ou ceux qui poussent le long de terrasses agricoles. Dans le cas de familles ne possédant aucune parcelle boisée privée en particulier, le nombre des arbres fourragers protégés ou plantés sur des terrains privés a considérablement augmenté.

L'herbe est récoltée et préparée pour le *luta*, processus qui consiste à la pendre à de grands arbres et à l'y laisser sécher, après la saison des pluies. Le but dans cette opération est de compenser les pénuries en fourrage. Il était autrefois accordé un droit de libre pâturage dans les forêts. Une fois les activités de plantation entreprises par le CHIRAG à Kilmora, ce droit a cependant été "officiellement" restreint⁸ (même si certains pâturages restent implicitement autorisés dans les parties de la forêt où aucun gaulis n'a été récemment planté). Pour compenser les restrictions

⁸ Il est intéressant de noter qu'à la suite de ces restrictions, le CHIRAG également a commencé à proposer des ressources de substitution permettant de réduire la consommation en feuilles vertes ou en bois de feu, parmi lesquelles figuraient les cuiseurs solaires et à pression, les installations de biogaz, les plantations d'herbes de fourrage et le fourrage ensilé. Désormais, plus de la moitié des ménages de Kilmora possèdent (et utilisent) des cuiseurs à pression et les plantations d'herbes de fourrage sont de plus en plus répandues.

concernant les pâturages, on élève beaucoup plus d'animaux en étable. Cela permet de protéger les jeunes gaulis mais il s'agit là d'une activité qui exige davantage de main-d'oeuvre. Autrefois, les vieux et les jeunes enfants emmenaient brouter le gros du bétail librement dans les pâturages. Aujourd'hui, les ménages sont plus nombreux (mais ils ont moins d'animaux) et le bétail est plus souvent élevé à l'étable. Etant donné que c'est aux femmes que revient la tâche d'alimenter en fourrage les animaux à l'étable, les restrictions de pâturage n'ont fait qu'accroître la charge de travail qui leur incombe.

LES OBLIGATIONS DES BELLES-FILLES : DILEMME DES FEMMES

Ce sont les femmes qui assurent le plus gros du travail dans les villages de collines. Des études exhaustives sur la façon dont les femmes répartissent leur temps entre leurs différentes tâches dans diverses régions du Népal ont calculé que les journées de travail allaient en moyenne de neuf à presque onze heures (Acharya & Bennett, 1981; Kumar & Hotchkiss, 1988). Chez les femmes, de tous âges et de toutes catégories, ce sont les belles-filles qui sont le plus mal loties et doivent subir la double responsabilité de se procurer le fourrage et le bois de feu nécessaires à la famille tout en respectant les règles du comité. Une ancienne nous a décrit une rencontre qu'elle avait faite avec un groupe de jeunes femmes de son village dans les termes suivants:

"Un jour, j'ai dit aux jeunes femmes qui se trouvaient dans la forêt: "pourquoi donc venez-vous dans la forêt vous approvisionner ? Pourquoi ne la protégez-vous pas pour les générations à venir ?" Elles m'ont répondu par des injures et m'ont dit "Ne vous mêlez pas de choses que seules des belles-filles peuvent comprendre".."

Lorsque ces belles-filles vivent dans des familles nombreuses, c'est souvent à elles d'assurer la plus grande partie de l'approvisionnement familial en produits forestiers. Elles sont jeunes et, de ce fait, jugées les plus aptes à assurer les récoltes forestières. Elles jouissent, par ailleurs, d'un statut inférieur au sein de la famille. Tout cela fait qu'il leur est difficile de s'insurger pour faire comprendre à quel point il est difficile de répondre aux besoins familiaux ou de proposer des solutions. Or, se procurer des produits forestiers devient de plus en plus pénible. Ainsi que nous l'a raconté une femme entre deux âges :

"La quantité de produits des forêts disponibles diminue de jour en jour alors que leur consommation augmente. Ma belle-mère pouvait mettre du lait à bouillir et avoir assez de temps pour aller en forêt y ramasser de quoi remplir un *jal* (panier) avant que ce lait n'ait bouilli."

En discutant avec des femmes d'un certain âge (dont la plupart ne font plus de récolte dans les forêts) et avec les hommes, nous avons découvert que les jeunes femmes (c'est-à-dire en âge de participer à la collecte) sont peu disposées à réguler spontanément leur usage des forêts. Toutefois, il ressort d'entretiens avec des femmes de tous âges que la majeure partie de la population féminine de ces deux villages juge tout à fait normal et nécessaire d'envisager des restrictions à l'exploitation des forêts. Il est clair que les femmes vivent actuellement un vrai dilemme. Ce sont elles qui sont tenues pour responsables à la fois des restrictions passées en matière d'utilisation des forêts communautaires et des infractions aux règles, car ce sont elles qui habituellement se rendent en forêt. La réalité est cependant plus complexe, comme l'indiquent clairement les remarques qui suivent :

"Très peu de femmes parlent de protection des forêts. Ce sont surtout les hommes qui abordent ces questions. Ils disent à leurs femmes de ne pas aller en forêt mais elles y vont tout de même et causent des dégâts, car il faut bien nourrir le bétail... Ce sont les hommes qui gagnent de l'argent... Si le fourrage manque, il est possible de suppléer à cette pénurie en achetant du foin... Seuls les hommes peuvent prendre ce genre de dispositions. Les femmes essaient de résoudre elles-mêmes les problèmes de pénurie, ce qui a de graves incidences sur la forêt..."

En matière d'utilisation des forêts, ce sont les hommes qui posent les règles et ils ne restent plus aux femmes qu'à s'adapter. Au niveau de l'approvisionnement, il existe une hiérarchie manifeste : les belles-filles doivent se charger d'assurer tous les besoins. La participation d'autres membres de la famille (surtout des hommes) reste limitée et laisse donc à ceux qui vont en forêt (les jeunes femmes) peu d'option pour gérer les ressources disponibles et faire face aux besoins des ménages.

COMITES DES FORETS ET ROLE DES FEMMES

Les deux comités comptent actuellement une femme parmi leur effectif. C'est un fait généralement reconnu que les femmes et les castes fixes devraient être représentées dans les comités des forêts. Tout est d'ailleurs prévu dans ce sens. Deux femmes ont déjà été membres des comités des forêts de Katuul, l'une actuellement et l'autre dans un précédent comité. Il y a également une femme dans le comité de Kilmora. Cependant, malgré cette participation officielle, le rôle actif des femmes dans ces deux comités reste assez limité.

Cette incorporation forcée n'a pas conduit à une véritable représentation. A Kilmora, le membre de sexe féminin, qui a l'avantage supplémentaire d'habiter dans la maison où se tiennent habituellement les réunions, s'est rarement attardée à ces rencontres au-delà du temps nécessaire pour signer le registre. Lorsque nous l'avons questionnée à ce sujet, elle nous a renvoyé la question suivante "Quelle est l'utilité de ces réunions?". Bien que deux femmes aient siégé au comité de Katuul, on note de leur part une réticence analogue à s'impliquer dans ces réunions. Depuis la réunion où elle a été élue, la représentante féminine au comité n'a assisté à aucune des rencontres. Elle y a envoyé son fils. Le précédent membre féminin au comité de Katuul a effectivement assisté à quelque rencontres mais elle a fini par se décourager.

"J'ai assisté à trois ou quatre réunions... Mes suggestions n'ont jamais été prises en considération. Personne ne m'écoutait. Je me contentais d'apposer ma signature au bas du registre. Je suis analphabète et je serais donc incapable de dire ce qui figurait dans le compte rendu de réunion. On me disait que mes recommandations seraient examinées mais qu'il fallait d'abord signer le registre. Mes idées ne les intéressaient pas..."

En dépit des liens évidents qui unissent les femmes à la forêt et de l'existence de règles concernant la récolte de produits forestiers, de nombreux facteurs viennent entraver toute initiative féminine dans les activités des comités. Le plus évident est la somme de travail confiée aux femmes : elles assument en grande partie la charge des enfants, de la collecte de l'eau, de la cuisine et de certaines autres obligations familiales. Elles consacrent également une part importante de leur temps à divers stades de la production agricole. De plus, le fait d'assister à des réunions presque exclusivement masculines est considéré par certains comme inapproprié du point de vue culturel. Le membre féminin du comité de Kilmora nous a expliqué les raisons de

sa réticence à s'exprimer librement :

"Je ne peux pas faire modifier les procédures à moi toute seule. Si j'essayais de changer les règlements, les gens se demanderaient quelle sorte de femme je suis pour avoir de telles idées..."

Pourtant, hommes et femmes s'accordent généralement à dire que, si plus de femmes assistaient à ces réunions, le travail du comité des forêts s'en trouverait amélioré. Certaines femmes ont proposé de changer les programmes de réunion ou la composition du comité afin de pouvoir se libérer pour prendre part aux réunions et s'exprimer. Lorsque interrogés, les villageois ont pour la plupart estimé que la mise en place d'un mécanisme en faveur d'une plus grande représentation des femmes (un découpage à 50% du nombre de sièges au comité, par exemple) encouragerait les femmes à participer aux réunions et conduirait à une meilleure compréhension et application des règlements du comité. Une représentation plus égalitaire des femmes et la prise en compte de leurs idées pourraient également aider à élaborer des règlements plus viables et réalistes en matière d'utilisation des forêts, et aboutirait peut-être à une sorte de solution à mi-chemin qui n'interdirait pas forcément l'accès des forêts de façon aussi rigoureuse que ne le prévoit actuellement le comité. Ainsi que l'a astucieusement souligné une femme :

"...Ce serait bien si les femmes prenaient part aux réunions du comité car ce sont elles qui vont en forêt. Les hommes ne semblent pas comprendre d'où proviennent le fourrage et le bois de feu."

Les opinions avancées par les hommes lors des réunions sont généralement considérées comme l'expression des intérêts familiaux dans leur ensemble. Dans cette optique, certains hommes et femmes soutiennent que, puisque les hommes participent aux réunions du comité, il n'est pas nécessaire pour les femmes de s'y rendre. On a affirmé que les hommes peuvent partager les renseignements obtenus pendant les discussions du comité avec les femmes de leurs familles et soumettre les idées de celles-ci à l'attention des autres membres de la réunion. Peu de femmes discutent effectivement des décisions du comité avec leurs maris, et principalement de la rigueur des amendes. Cependant, il ressort clairement des différents entretiens que le nombre de femmes qui parlent avec leurs maris des décisions du comité, ou de tout autre sujet lié à l'utilisation des forêts, est négligeable.

Dans les deux villages, les principaux récolteurs de produits forestiers (les femmes) sont effectivement exclus des réunions du comité et ne sont que rarement tenus au courant des décisions prises ou des sujets discutés. Les avis et les suggestions des femmes sont manifestement absents des délibérations sur la gestion et l'utilisation des forêts, ce qui est tout au détriment d'une action communautaire appropriée, du comité et des familles.

Modifications des obligations dans le contrat de foresterie sociale

Dans les deux villages, les produits forestiers étaient souvent partagés entre familles. La loi limitait à un arbre l'allocation annuelle de chaque famille. Or, un arbre unique, quelle que fût sa taille, suffisait rarement à couvrir le minimum des besoins en matière de réparation de la maison ou de nouvelle construction. Cependant, ce n'est pas tous les ans qu'une famille se décide à construire une nouvelle maison ou à en réparer une plus ancienne. De la sorte, les villageois pouvaient combiner leurs ressources et contourner cette restriction. Chaque famille recevait son arbre tous

les ans mais, si une famille en particulier était en train de se construire une maison ou avait besoin de beaucoup de bois d'oeuvre pour des réparations, alors les autres ménages lui faisaient don de leur arbre afin de compenser ce qui lui manquait. A charge de réciprocité les années suivantes. Il existe toujours une certaine forme de partage réciproque entre parents proches mais ce n'est plus une pratique courante. A Katuul, bien que le précédent *sarpanch* ait reçu, il y a cinq ans, de la part de l'administration de Nainital, des ordres gouvernementaux imposant des restrictions à l'abattage des arbres, les villageois n'ont pas considéré que ces mesures étaient liées au problème d'approvisionnement en bois ou au déclin du partage alterné. Ce qui leur paraissait le plus important était le manque d'"unité". Une personne interrogée a décrit le problème par une analogie et un haussement d'épaules: "Si un frère part vers le nord, l'autre s'en va au sud".

L'existence de castes a également eu sa part dans l'érosion de la cohésion villageoise mais pas comme d'aucuns le suspectent. D'autres chercheurs ont suggéré que, dans les communautés homogènes, le comité des forêts avait de plus grandes chances d'être efficace (Ballabh & Singh, 1988). Toutefois, les factions qui se créent entre castes ont contribué à renforcer la nature peu coopérative de certains rapports, entraînant ainsi des répercussions négatives sur les efforts de préservation des forêts.

A Kilmora, l'ordre du gouvernement interdisant la récolte du bois serait la cause principale du mécontentement croissant. Cet ordre est parvenu à Kilmora en décembre 1991 et, tout comme celui concernant Katuul, il a réduit l'autorité des comités des forêts en leur imposant l'obtention d'une autorisation formelle auprès du magistrat de la sous-division à Nainital et du *patwari* pour toute récolte de bois.

Dans le passé, les comités des forêts *de facto*, sinon *de jure*, réglementaient la récolte et la distribution du bois. C'est pourquoi l'application de ces ordres du gouvernement est perçue comme une "innovation" par les villageois. Au pire, ils sont ressentis comme une usurpation des droits des villageois; au mieux, on y voit un affront pour les sensibilités villageoises.

"Auparavant, la population considérait la forêt comme son bien. Désormais, un tel sentiment n'existe plus. Elle ne voit plus en elle que la propriété de quelqu'un d'autre... Les règles du gouvernement limitent les récoltes de bois dans les forêts... Mais les populations dépendent de ces forêts pour leur approvisionnement en bois de feu et en bois d'oeuvre. Si elles ne peuvent se procurer ce qui leur faut, elles auront recours au vol aussi bien de jour que de nuit. Il faut bien qu'elles fassent cuire leur nourriture et nourrissent leurs animaux."

Nombreux sont ceux qui pensent que ces ordres du gouvernement ne feront qu'encourager l'usage abusif des forêts et tous s'accordent à dire qu'ils n'incitent pas les villageois à préserver et à protéger les forêts. Selon l'avis général, miner la capacité du comité des forêts à réguler et à répondre aux demandes d'utilisation, revient à menacer l'autorité et la crédibilité du comité. Les villageois estiment que le comité des forêts devrait pour le moins avoir le droit d'autoriser la récolte s'il est besoin de bois pour des occasions spéciales ou des constructions particulières.

CONCLUSIONS

Le présent document avait pour ambition de mieux faire connaître les organismes locaux de gestion des forêts ainsi que la dynamique sous-jacente des activités liées aux ressources, en

insistant sur l'historique des schémas de distribution et d'utilisation des ressources et sur la perception qu'en avaient les populations. Il existe clairement certaines conditions encourageant ou faisant obstacle à l'apparition et à la survivance des institutions locales de gestion commune des ressources. Comme nous l'avons souligné dans notre exposé, les premières politiques forestières de la région de Kumaun ont souvent entraîné des remaniements des frontières forestières et de la législation sur l'utilisation de ces forêts. C'est ainsi qu'est née la crainte que le gouvernement puisse finir, avec le temps, par s'arroger tous les droits sur les produits forestiers. Les garanties législatives, tels que l'Acte sur les *van panchayat*, signifiaient que les usagers pouvaient rationaliser les bénéfices d'une utilisation prudente. La création formelle des comités des forêts, combinée à la délimitation obligatoire des zones de forêts communautaires, a fourni la base de la croissance institutionnelle. Ce partenariat entre politique de l'Etat et action locale a permis de préserver l'intégrité de la zone forestière, de décourager les empiétements illicites par des personnes extérieures ou locales et de faciliter l'apport de produits selon un système de gestion.

Il ressort des discussions et des observations sur le terrain que les communautés de Kilmora et de Katuul ont réussi à gérer leurs forêts. Cependant, il apparaît aussi clairement que l'efficacité de la gestion est menacée par l'effritement du consensus entre les utilisateurs.

A Kilmora et à Katuul, toutes sortes de facteurs se sont combinés pour faire évoluer la façon dont les villageois envisagent leur relation avec la forêt et avec les autres membres de la communauté : des fluctuations de la politique gouvernementale à l'exode rural, en passant par les incitations de marché, les hiérarchies de récolte, la pression démographique et les changements dans l'éthique villageoise. La cohésion sociale, qui était présente ne serait-ce que nominale par le passé, est en train de s'éroder. Les schémas d'usage coutumier (y compris les techniques d'élagage et d'éclaircie limitées) ont fait place à des restrictions formelles totalement inadaptées frappant les récoltes de "tout ce qui est vert" dans les forêts. Cela n'a fait qu'augmenter le fardeau des femmes qui n'ont toujours qu'une influence limitée sur les règlements formels. L'autorité des deux comités a été sapée par les différentes politiques qui, dans la perspective des villageois, sabordent effectivement les droits coutumiers sur les produits essentiels, comme le bois pour l'outillage agricole. Par dessus tout, le récent déclin (depuis dix ans) des anciennes pratiques de partage des parcelles boisées et de la responsabilité du groupe en matière de protection des forêts indique une sérieuse érosion des stratégies de soutien mutuel et du consensus communautaire.

On sait désormais que l'argument classique de Hardin (1968) concernant la "tragédie des terres communales" est totalement infondé. De nombreuses communautés dans le monde peuvent désormais s'impliquer (et le font déjà) et ce, pour le plus grand bénéfice des groupes d'usagers et des ressources naturelles (voir, par exemple, Acharya, 1990; Wade, 1987). Les terres communales perdurent à cause des avantages qu'elles offrent aux utilisateurs. L'historique de la gestion des forêts de Kilmora et de Katuul indique que les problèmes récents sont plus le fruit des transformations actuelles que du statut de propriété privée des forêts communautaires. Certaines pratiques répandues suggèrent, certes, que les institutions existantes ne peuvent faire face aux changements actuels. Cependant, étant donné la tradition de coopération et d'adaptation des deux villages, il est également fort possible qu'une sorte d'équilibre s'instaurera et permettra de conjuguer les exigences de régénération et de récolte.

Peu de régimes de propriété communautaire sont de parfaits exemples d'accès sans restriction ou de gestion communautaire collective efficace. La mise en place d'institutions pour la gestion des ressources est nécessairement un exercice d'adaptation et de négociation qui n'est ni automatique

ni dépourvu de problèmes. Les règles limitant les récoltes forestières exigent des sacrifices considérables de la part de la communauté, des familles et, surtout, des femmes qui assurent l'approvisionnement en fourrage et en bois de feu. Le respect des règles fixées par des institutions est impossible en l'absence d'un consensus reposant sur une large participation de la communauté aux discussions et aux décisions, sur un raisonnement pertinent, sur des garanties foncières motivantes et sur un partage égal des données entre hommes et femmes.

Il existe à Kilmora et à Katuul des forêts communautaires de belle taille et en bon état. Néanmoins, les besoins en produits sont supérieurs à la capacité de régénération de la forêt. En conséquence, certaines femmes essaient de se procurer les produits forestiers nécessaires à leur famille en faisant appel à d'autres sources que les forêts communautaires. L'utilisation de petits bois privés, la plantation privée d'arbres sur des terrains privés, la taille et l'ébranchage prudents des arbres fruitiers, l'achat ou la culture d'herbes de fourrage et des approches sylvicoles plus efficaces en matière d'utilisation des forêts communautaires pourraient servir de base à une stratégie composite pour une récolte bien gérée. Cet objectif ne peut cependant pas être atteint sans une coopération au sein des familles et au sein de la communauté.

On peut trouver des solutions pour bien gérer les récoltes, par le biais d'une meilleure communication et d'une coopération accrue entre les familles et, au sein des familles entre hommes et femmes, jeunes et moins jeunes. La condition préalable à tout changement positif devrait, par conséquent, naître d'une stratégie qui tiendrait compte des causes sous-jacentes des schémas de récolte actuels et compenserait, le cas échéant, les pénuries en produits forestiers grâce à des solutions de remplacement valables.

* * *

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le Social Science Research Council et l'American Council of Learned Societies pour la bourse internationale pré-mémoire qu'ils nous ont accordée, et la Fondation Ford pour le financement qu'elle nous a apporté. Nos plus sincères remerciements vont aussi au Département de l'éducation des Etats-Unis dont les crédits nous ont permis de participer au Programme d'études professionnelles en Inde.

GLOSSAIRE DES TERMES EMPLOYES

<i>chabras</i>	sorte de brassard
<i>patwari</i>	inspecteur gouvernemental des revenus
<i>sarpanch</i>	chef de comité (animateur)

REFERENCES

- Acharya, H**, (1990), 'The Process of Forest and Pasture Management in a Jirel Community of Highland Nepal,' Ph.D. Dissertation, Ithaca, NY: Cornell University, Etats-Unis.
- Acharya, M** and **Bennett, L**, (1981), *The Rural Women of Nepal: An Aggregate Analysis and Summary of Eight Village Studies*, vol. 2, part 9 of *The Status of Women in Nepal*, Kathmandu: Centre for Economic Development and Administration, Tribhuvan University, Népal.
- Arnold, J E M** and **Stewart, W C**, (1991), 'Common Property Resource Management in India', Tropical Forestry Papers 24, Oxford Forestry Institute, Royaume-Uni.
- Ballabh, V**, and **Singh, K**, (1988), 'Van Panchayats in the Uttar Pradesh Hills: A Critical Analysis', Research Paper, Institute of Rural Management, Anand 388001 Inde.
- Das, B**, (1992), *Uttar Pradesh District Gazetteers: Nainital*, Allahabad, UP, Government Press, Inde.
- Eckholm, E**, (1975), 'The Other Energy Crisis: Firewood', Washington, D C, World Watch Institute, Etats-Unis.
- Guha, R**, (1989), *The Unquiet Woods: Ecological Change and Peasant Resistance in the Himalaya*, Berkeley, University of California Press, Etats-Unis.
- Hardin, G**, (1968), 'The Tragedy of the Commons', *Science*, vol. 162, pp. 1243-1248.
- Kumar S K** and **Hotchkiss D**, (1988), 'Consequences of deforestation for women's time allocation, agricultural production, and nutrition in hill areas of Nepal', Research Report 69, International Food Policy Research Institute, Washington DC, Etats-Unis.

- Mittal, A K**, (1986), *British Administration in Kumaun Himalayas*, Delhi, Mittal Prakashan, Inde.
- Ostrom, E**, (1992), *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*, San Francisco, ICS Press, Etats-Unis.
- Saxena, N C**, (October 1987), 'Commons, Trees and the Poor in the Uttar Pradesh Hills', ODI Social Forestry Network Paper 5f, ODI, Londres.
- Shah, S L**, (1982), 'Ecological Degradation of Agriculture in the Himalayas', *Indian Journal of Agricultural Economics*, 37:1-22.
- Shah, S L**, (1986), *Planning and Management of Natural and Human Resources in the Mountains -- A Micro Level Approach with Special Reference to the Central Himalayas*, New Delhi, Yatan Publications, Inde.
- Swarup, R**, (1991), *Agricultural Economy of Himalayan Region (with special reference to Kumaon)*, Nainital, Uttar Pradesh, Inde, Gyanodaya Prakashan.
- Wade, R**, (1987), *Village Republics: Economic Conditions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, Royaume-Uni.
- World Bank**, (1978), 'Nepal Forestry Sector Review', Washington, DC, World Bank, Etats-Unis.

Editeur du présent document: Dr Jane Carter
Traduction: Yvonne Cunnington
Secrétaire de rédaction/Mise en page: Ivana Wilson
Imprimé par: Russell Press Ltd, Nottingham
sur papier recyclé

Logo du RDFN conçu par Terry Hirst
et utilisé avec l'autorisation de KENGO